



La lecture par le Centre de Documentation et d'Orientation de l'Université de la Sorbonne
Ce matin
Un travail en petit groupe
à une partie de la séance

BRANCHÉ

du président de la CNDP du 13 mars 2026

dp
DÉBAT
PUBLIC

BRANCHÉ SUR DEMAIN : LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE EN DÉBAT

04.09.2025
14.01.2026



commission
nationale du
débat public





RÉUNIR LES CONDITIONS DU DÉBAT

Descriptif du projet

Le schéma décennal de développement du réseau (SDDR) est un plan – programme national. Il décrit la stratégie proposée par RTE pour l'évolution du réseau public de transport d'électricité à l'horizon 2040. Son élaboration fait partie des missions légales de RTE, dont le cadre est défini par le droit européen et français (code de l'énergie et code de l'environnement).

Il a fait l'objet d'une saisine de RTE de la Commission nationale du débat public fin 2024. Celle-ci a décidé d'organiser le 13 janvier 2025 un débat public et en a fixé ensuite les modalités et le calendrier. Le débat s'est déroulé du 4 septembre 2025 au 14 janvier 2026.

Selon RTE, ce Schéma repose sur trois priorités majeures, résumées sous l'acronyme « 3R » :

1. Renouveler le réseau et l'adapter au changement climatique : il s'agit de maintenir un haut niveau de qualité de service tout en anticipant les impacts du changement climatique ;
2. Raccorder les nouvelles installations industrielles et de production d'électricité bas carbone : il s'agit là de répondre efficacement aux enjeux d'électrification du système énergétique français, de réindustrialisation et de souveraineté numérique ;
3. Renforcer le réseau très haute tension (400 000 volts) : sur ce point, il s'agit d'adapter le réseau stratégique du pays, majoritairement construit dans les années 1980-1990, à l'époque où l'importance stratégique de l'électricité était plus faible qu'aujourd'hui.

Le contexte du débat

L'étude de contexte a permis, à l'issue d'un ensemble de rencontres des principaux acteurs, d'identifier six grandes questions au cœur du débat pour les territoires et les citoyennes et citoyens, avec le point de vue de RTE :

- Qu'est-ce que le schéma d'évolution de RTE ?
- Pourquoi un schéma d'une telle ampleur ? Les fondements du projet de schéma font-ils débat : décarbonation, réindustrialisation ?
- Comment le SDDR prend-il en compte les enjeux environnementaux et paysagers ? Entre évitement, réduction et compensation des impacts.
- Comment le plan d'évolution du réseau électrique se traduit-il dans les territoires ? Face aux enjeux de production et de consommation, quelle réponse en matière d'équilibre territorial ?
- Comment le SDDR s'intègre-t-il dans le contexte européen ? Dans un système d'échanges via les interconnexions.
- Dans quelles conditions sa mise en œuvre est-elle réalisable ? Ses besoins en matériaux, en équipements et en moyens humains sont une dimension de notre souveraineté énergétique et économique.

Ce débat vient aussi après trois débats publics sur de nouvelles paires d'EPR2 pour EDF, les quatre débats sur les façades maritimes et leurs champs éoliens maritimes correspondants potentiels (DSF) ainsi que divers projets éoliens en mer qui ont déjà fait l'objet de débats isolés.

La publication de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) a été réalisée le 13 février 2026, soit après la fin du débat.

La phase préparatoire et le déroulement du débat

Le fait que ce débat portait sur l'ensemble du territoire métropolitain (hors Corse et Outre-mer) a rapidement nécessité une utilisation intensive des outils numériques participatifs, tel que l'outil cartographique, avec plus de 40 000 consultations totales.

Des réunions territoriales, adaptées aux spécificités des diversités locales, ont fait l'objet d'échanges et de dialogues avec le public tant sur la décarbonation que l'équité territoriale.

Nombre d'étudiantes et étudiants en école d'ingénieurs, à Sciences Po ou d'IUT ont participé tout au long du débat. Leurs contributions se retrouvent dans les cahiers d'acteurs ainsi que lors des conférences-débats ou les partenariats mis en place par l'équipe du débat.

Un groupe citoyen, composé de 27 personnes, s'est réuni tout au long du débat. Il a élaboré un avis, qui a fait l'objet d'une restitution lors du webinaire de clôture.

Synthèse des principaux arguments présentés

Les échanges sur les hypothèses du schéma ont fait l'objet d'un relatif consensus sur l'ensemble climatique exogène au débat.

En revanche, les hypothèses de consommation et de production ont suscité des débats et discussions, tant sur la consommation que sur la production d'électricité.

Cela renvoie d'ailleurs aux autres débats énergétiques organisés par la CNDP, ainsi qu'aux sujets de décarbonations industrielles que la CNDP a depuis plusieurs années.

Très clairement, l'adaptation au changement climatique du réseau est apparue comme une nécessité.

Toutefois, l'ampleur du schéma décennal, tant dans son volume financier que les espaces territoriaux concernés, au-delà de l'échelle des grandes zones régionales, amène

à réinterroger un des fondamentaux de l'action publique « Éviter, Réduire, Compenser » pour la diversité des territoires concernés au-delà des seules zones industrialo-portuaires et tout particulièrement pour les nouvelles lignes à THT.

L'équité territoriale a été interrogée notamment lors des réunions locales. En effet la répartition en trois grands groupes, si elle est bien comprise pour les zones très prioritaires, ne l'est pas pour les zones pour lesquelles la modernisation est différée.

Le modèle économique de ces investissements a été largement interrogé, notamment sur l'impact direct de ceux-ci sur les factures des différents usagers et sur les raccordements de nouvelles sources d'énergie renouvelable et d'éventuelles mises en souterrains.

Un ensemble de questions majeures sont apparues sur la faisabilité du schéma, tant en matière de ressources humaines que de matériaux et matières premières.

Principaux enseignements

Si l'ampleur de ce schéma a été bien acceptée et comprise, les jeux d'hypothèses ont continué d'apporter des visions contrastées, et ce, d'autant plus que la PPE3 n'était pas encore publiée.

De même, cette ampleur du programme se comprend bien à l'échelle nationale ; lorsqu'elle descend à des échelles plus fines, elle se retrouve confrontée à d'autres programmations territoriales (SRADET, SCoT etc...) et cette confrontation n'est pas encore totalement arbitrée, notamment dans les zones autres que prioritaires pour RTE.

Le débat a soulevé la planification et les options choisies dans le modèle classique de réalisation du réseau électrique. En effet, si le SDDR à venir est soluble dans certains modèles économiques environnementaux et sur certains territoires, il y a très certainement, dans l'enchaînement « Éviter, Réduire, Compenser », une approche à mettre en œuvre avec suffisamment d'anticipation pour permettre aux projets d'avancer dans la sérénité.

CHIFFRES DU DÉBAT

—
C'est le **116^e** débat public de la CNDP depuis sa création

6 000 participant-e-s direct-e-s à la trentaine d'événements (réunions territoriales, webinaires thématiques, conférences-débats, visites, groupes citoyens, étudiantes et étudiants...)

376 questions-réponses et contributions sur le forum du débat

169 cahiers d'acteurs

767 parcours terminés sur Elec/Quiz

16 400 utilisateurs et utilisatrices de l'outil cartographique Cart'Elec



Marc Papinutti

Président de la Commission nationale du débat public

La CNDP est une autorité administrative indépendante, créée en 1995, pour veiller au respect des droits à l'information et à la participation du public au processus d'élaboration des projets, plans et programmes qui ont un impact sur l'environnement et présentent de forts enjeux socio-économiques. La CNDP ne prend pas position sur l'opportunité du projet, plan ou programme mais éclaire le décideur sur ses conditions de faisabilité. Instance collégiale de 25 membres (élu.e.s, magistrat.e.s, représentant.e.s de la société civile organisée), sa diversité est une garantie d'indépendance et d'impartialité.

LES VALEURS DE LA CNDP



indépendance



neutralité



transparence



**égalité de
traitement
des opinions**



argumentation



**inclusion
des publics**

